

**INSCRIPTION et ADMISSION AUX ECOLES**  
**du RPI de Chamoux-sur-Gelon-Villard Léger**  
**Rentrée de septembre 2023**  
pour les nouveaux arrivants sur le secteur

Betton-Bettonet, Bourgneuf, Chamoux sur Gelon, Chamousset, Champlarent  
Hauteville, Montendry, Villard-Léger

**1/ Inscription : à réaliser auprès de la mairie de votre domicile.**

**Documents à présenter en mairie :**

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires ou le carnet de santé

**Le Maire délivrera le certificat d'inscription** (qui sera remis à la famille ou transmis directement à l'école).

**2/ Admission : chaque famille doit prendre contact avec la directrice de l'école concernée. Cette année, nous vous demandons de prendre contact par mail avant le 5 mai 2023.**

**Pour l'école primaire de Villard Léger (pour les CP)**  
directrice Sandie Moiroud mail : [ce.0730294y@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0730294y@ac-grenoble.fr)

**Pour l'école élémentaire de Chamoux sur Gelon (du CE1 au CM2)**  
directrice : Sabine Gacon mail : [ce.0731098x@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731098x@ac-grenoble.fr)

**Pour les CE1 : il y aura des CE1 sur Villard Léger et Chamoux sur Gelon ,  
la répartition des CE1 sera donnée en juin.**

**DOCUMENTS A PRESENTER au moment de l'admission :**

- le **certificat d'inscription** délivré par la mairie
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires (copie des feuillets « vaccinations » du carnet de santé ou attestation par le médecin traitant).
- pour les enfants scolarisés en 2022-2023 dans une autre école, le certificat de radiation (édité par l'école d'origine).

A l'issue du rdv, **la directrice enregistrera l'inscription** .